

Lègue à son serviteur allemand de nation 60 livres ; à chacun de ses laquais qui se trouveront à son service au temps de son décès 60 livres ; Institue héritier universel Claude de Rébé, son fils et de défunte haute et puissante dame Diane de Saint-André, auquel il substitue messire François de Rébé, son cher et bien aymé frère, comte et chantre de l'église de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, et à celui-ci Illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, son oncle ; Nomme exécuteur de sondit testament ledit messire François de Rébé, son frère. Fait à Mâcon, maison dudit seigneur de Rébé, prévost, présents nobles Hugues de Saint-Julien, François de Bussoul, chanoines de la dite église Saint-Pierre, monsieur maître Claude Matoud, conseiller du Roi, président en l'élection de Mâconnais ; Pierre des Bois, conseiller du Roi, élu en ladite élection, noble François L'Huillier, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Rébé, Estienne de la Coste, maître tailleur d'habits dudit Mâcon, et Balthazard d'Aliat, écuyer, sieur de la Cardonnière.

19 juin 1641. — Honnête Pierre Vacheron, l'un des consuls et receveurs des tailles de la paroisse d'Amplepuis la présente année, et honnête Claude du Bécy-Varennès, cordonnier dudit lieu, sont convenus que ledit du Decy fera la levée et receipte des tailles imposées sur la paroisse d'Amplepuis, en ce qui revient à la part dudit Vacheron, sans y comprendre celle des trois autres consuls nommés, moyennant la somme de 40 livres.

25 avril 1650. — Honneste Benoist Montillet, marchand de la paroisse d'Amplepuis, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle, étant fort malade de sa personne, sain de ses sens et juge-